



## RENTREE SCOLAIRE 2025

Madame, Monsieur, Bienvenue au Lycée Jean PERRIN

Votre enfant a obtenu son affectation au lycée Jean PERRIN de LONGJUMEAU (Cf. Notification d'affectation de la DSDEN).

Vous devez maintenant procéder à son inscription auprès de notre établissement :

Les inscriptions en première année de BAC professionnel ou CAP, en 1ère professionnelle se feront :

Le LUNDI 30 JUIN 2025 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Le MARDI 1ER JUILLET 2025 de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le MERCREDI 02 JUILLET 2025 de 09h00 à 12h30

La présence d'un responsable légal est obligatoire pour valider l'inscription.

Il est indispensable que vous vous munissiez des pièces suivantes :

- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé pour les filières ASSP et AEPE seulement /
- Photocopie recto-verso de la pièce identité de votre enfant /
- L'exeat (certificat de fin de scolarité) fourni par l'établissement précédent
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois/
- 4 photos d'identité
- Photocopie du livret de famille ou à défaut l'acte de naissance de l'élève

Sur place, vous remplirez les documents suivants :

- Fiche de renseignements
- La fiche d'urgence dûment complétée qui est nécessaire si votre enfant doit être évacué

Si des pièces sont manquantes, nous ne pourrons pas procéder à l'inscription.

La Direction